



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024**

**Centre des Loisirs de Beaulac-Garthby
3 rue St-François**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
 - 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024
- 4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
 - 5.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de janvier 2024
 - 5.2 - Taxation annuelle suite à la réforme cadastrale : Contribuables inconnus
 - 5.3 - Autorisation de prise en charge des frais de défense du maire relatif à la citation en déontologie à la CMQ
 - 5.4 - Demande d'une offre de services juridiques conseils en ressources humaines
 - 5.5 - Autorisation de payer l'adhésion 2024 à l'ADMQ pour M. Claude Lebel
 - 5.6 - Autorisation de formation obligatoire pour les 6 membres du CCU
 - 5.7 - Autorisation de signer un nouvel addenda avec Gesterra pour prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2024
 - 5.8 - Autorisation de participation du maire, du Directeur général et d'un (e) élu (e) aux congrès de la FQM et de l'UMQ
 - 5.9 - Autorisation de verser une contribution financière pour la construction d'une cheminée pour le Martinet ramoneur
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Avis de motion du projet de règlement 275-2024 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)
 - 6.2 - Adoption du projet de règlement 275-2024 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)
 - 6.3 - Adoption du projet de règlement 274-2024 portant sur les dérogations mineures
- 7 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Acceptation de travaux de déplacement de structures de télécommunication
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 - Dérogation mineure portant sur l'immeuble situé au 1267 chemin Adélar-Lehoux
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE